VILLE DE SEPT-ÎLES

SERVICE DE L'URBANISME

DEMANDE POUR PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
Réf : Règlement N° 2016-366

Promoteur ou propriétaire : _____

Emplacement du projet :
(adresse, lots, secteur) _____

Description sommaire du projet :
(vente, fabrication, gestion, réparation etc.) _____

Description du type d'usage projeté et/ou de la modification des usages existants : _____

Description des <u>bâtiments à construire</u> et l'utilisation projetée de ceux-ci (si applicable) : _____

À titre d'exemple :

- Quel est le type de bâtiment et son utilisation?
- Quels sont les matériaux de recouvrement proposés?
- Quel est le nombre d'étages projeté ainsi que la forme architecturale désirée?

Toute autre information pertinente :

Description des modifications à apporter aux <u>bâtiments existants</u> à l'utilisation projetée de ceux-ci (si applicable) :

À titre d'exemple :

- Quels est la nouvelle fonction désirée du bâtiment existant?
- Quelles seront les modifications apportées au niveau de la forme architecturale et ou de la volumétrie?
- Quelles seront les modifications apportées concernant les matériaux de recouvrement?
- Toute autre information pertinente

Description de l'entreposage : extérieur projeté (si applicable)

Description de l'aménagement extérieur du terrain proposé:

À titre d'exemple :

- Quels seront les interventions proposées au niveau du stationnement (matériel, etc.)?
- Quelles sont les grandes caractéristiques de l'aménagement paysager projeté?
- Toute autre information pertinente

Description des équipements connexes tels que les enseignes existantes ou projetées, quai de chargement/déchargement, conteneurs à déchets, compost et recyclage, etc.)

À titre d'exemple :

- De nouvelles enseignes seront-elles aménagées et si oui, quelles sont les grandes caractéristiques de celles-ci?
- Les enseignes existantes seront-elle modifiées et si oui, quelles sont les grandes caractéristiques de celles-ci?
- Toute autre information pertinente

N.B.

1. **Joindre des croquis, esquisses ou plans du projet afin d'aider à la compréhension du projet et de la demande**

2. Les frais d'étude de dossier sont au montant de 500 $ (non-remboursable) et si le conseil municipal accepte la demande, des frais de 1 500 $ (si coûts réels excédent ce montant, facturation) seront exigés afin de couvrir les frais de publications légales nécessaires au processus d'adoption de la résolution autorisant ledit projet.

3. Une somme de 300 $ par projet est exigée pour réaliser et implanter l'enseigne d'information obligatoire exigée par la loi et conçue par la Ville de Sept-Îles.

4. Le conseil municipal se réserve le droit d'exiger du demandeur le dépôt, préalablement à l'émission du permis d'occupation ou de construction, d'une lettre de garantie bancaire irrévocable provenant d'une institution financière reconnue correspondant à un pourcentage du coût estimé des travaux qui devront être exécutés (voir article 13 du règlement 2016-366 sur les PPCMOI du centre-ville traditionnel).

5. Le processus de modification prend en moyenne de 4 à 6 mois pour être complété, mais selon les circonstances ce délai peut être plus long.

6. Les modifications ou permis nécessaires au projet pour lequel une demande de modification au zonage est présentée ne peuvent être accordés qu'à la fin du processus soit à la suite de la réception du certificat de conformité de la MRC et suite à l'entrée en vigueur de la résolution adoptée par le conseil municipal.

______________________________   ____________________

Signature du demandeur   Date

Coordonnées

Prénom : _	Nom : _
Adresse : _	
Code postal : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Ville : _
Téléphone : _	Cellulaire : _
Télécopieur : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	